

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-04/15B

Objet : PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR L'ESPACE AQUASUD – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, en mairie de Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote	Pour :	8
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents ayant donnés procuration : Marcel AMOUROUX donne procuration à Jeannine BLANC-MARY
Pierre ROGE donne procuration à Adel M'ZOURI.

Absents excusés : Georges BRETONES, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 28 mars 2019

Le Président expose à l'assemblée,

L'espace AQUASUD est un espace aquatique couvert, ouvert à l'année et accessible à tous publics. Il comporte principalement un grand et petit bassin, des vestiaires ainsi qu'un espace « détente » équipé d'un hammam et de jacuzzis. Différentes activités sportives sont pratiquées au sein de cette piscine.

L'espace aquatique est ouvert chaque jour de la semaine y compris les week-ends, sauf sur les mois de juillet et août, où la piscine est fermée au public.

Dans un souci de participation active au développement des énergies renouvelables et à la Transition Energétique, la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite installer un générateur photovoltaïque en autoconsommation, et renforcer l'isolation par l'extérieur de l'espace AQUASUD.

L'installation devra produire une part significative de l'énergie électrique consommée par le bâtiment et ainsi rentabiliser l'investissement via les économies engendrées par la consommation de l'électricité produite.

Ce projet devra à terme contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal et valoriser la technologie employée, sa production énergétique et son gain environnemental.

Ce dispositif photovoltaïque doit contribuer à la rénovation technique, avec une isolation par l'extérieur de la toiture des bassins.

Echéancier estimatif de réalisation

Le délai de réalisation du projet est estimé à 9 mois. Sa mise en œuvre devrait démarrer en juillet 2019.

Coût de l'opération et plan de financement

Le coût global estimatif de l'investissement hors subvention est de 337 768 € HT soit 405 321 € TTC pour un projet de 142 kWc en autoconsommation collective.

Ce projet est subventionné par la Région à hauteur de 13 %. Il entre également dans l'une des grandes priorités thématiques de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à savoir le développement des énergies renouvelables. Aussi, il convient de déposer une demande de subvention à ce titre.

Le plan de financement de ce projet est donc le suivant :

	DEPENSES (en € HT)	RECETTES (en €)	
	337 768 € HT	<u>Financeurs sollicités :</u>	
		La Région Occitanie	44 016 € (13 %)
		L'Etat (DSIL)	168 884 € (50%)
		<u>Autofinancement</u>	124 868 € (37 %)
TOTAL	337 768 € HT	337 768 €	

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le projet de transition énergétique concernant la piscine intercommunale de l'espace AQUASUD, tel que présenté ;

↳ **DECIDE** de solliciter l'Etat au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'obtention d'une aide financière, selon le plan de financement ci-présenté ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190404-2019-04-15B-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019